

Débats de la Chambre des communes

COMPTE RENDU OFFICIEL

Présidence de l'honorable W. Ross Macdonald, Orateur

Le mardi 30 janvier 1951

OUVERTURE DE LA 4^e SESSION DE LA 21^e LÉGISLATURE

Le Parlement, qui avait été prorogé le 29 janvier 1951, se réunit aujourd'hui à Ottawa pour l'expédition des affaires.

La séance est ouverte à trois heures, sous la présidence de M. l'Orateur.

M. l'Orateur lit une lettre reçue du secrétaire du Gouverneur général annonçant que Son Excellence se rendra à la salle des séances du Sénat à trois heures de l'après-midi, aujourd'hui, afin d'ouvrir officiellement la session du parlement fédéral.

Le message suivant est remis par le major C.-R. Lamoureux, gentilhomme huissier de la verge noire:

M. l'Orateur, Son Excellence le Gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances de l'honorable Sénat.

En conséquence, l'Orateur et les membres de la Chambre se rendent à la salle des délibérations du Sénat, et à leur retour:

LES SERMENTS D'OFFICE

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre) demande à déposer le bill n° 1 concernant la prestation des serments d'office.

La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois.

DISCOURS DU TRÔNE

M. l'Orateur: J'ai l'honneur de vous informer que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès de Son Excellence le Gouverneur général aujourd'hui, dans la salle du Sénat, il a plu à Son Excellence de lire un discours aux deux Chambres. Afin d'éviter les erreurs, j'en ai obtenu le texte qui est ainsi conçu:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Depuis votre réunion en session spéciale, l'automne dernier, la situation internationale s'est encore aggravée. L'intervention de troupes chinoises, lancées contre les forces armées des Nations Unies en Corée, a accru le danger d'une conflagration générale.

Jusqu'ici, les efforts tentés en vue d'un règlement pacifique en extrême Orient n'ont pas abouti. Il ne saurait être question de fermer les yeux sur l'agression ni de cesser de lui résister, mais, de l'avis de mes Ministres, il faut garder la porte ouverte aux négociations en tout temps où il serait possible de s'entendre sur la cessation des hostilités en Corée.

La menace grandissante en extrême Orient renforce les signes probants, et de plus en plus nombreux, de la détermination de l'impérialisme communiste à dominer le monde par la force ou la crainte de la force; elle confirme que le seul espoir de maintenir la paix en même temps que la liberté tient à l'augmentation rapide de la puissance conjuguée des nations libres. Il est d'une égale importance que les nations libres fassent comprendre pleinement qu'elles ne nourrissent aucun projet d'agression et qu'elles sont déterminées à soutenir les entreprises d'ordre pratique destinées à améliorer le bien-être de l'homme dans les pays moins développés.

Mes Ministres ont visé au maintien de ces objectifs internationaux dans les délibérations des Nations Unies, à la récente réunion des premiers ministres des pays du Commonwealth et dans nos relations diplomatiques avec tous les pays et tous les gouvernements.

Des unités de la Marine royale canadienne et du Corps d'aviation royal canadien ont participé dès le début à l'action des Nations Unies en Corée. Un bataillon du Contingent spécial de l'armée canadienne se trouve actuellement en Corée et le reste est à Fort-Lewis (Washington) disponible pour le service en Corée ou pour tout autre emploi découlant de nos obligations internationales.

Des progrès ont été réalisés en vue de la constitution, en Europe, d'une armée intégrée, sous l'égide de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord. Le commandant suprême, le général Eisenhower, est venu dernièrement au Canada s'entretenir avec le Gouvernement et les chefs d'état-major. Vous serez invités, tôt dans la session, à autoriser la participation du Canada à cette armée intégrée, comme partie de notre programme de défense nationale et de sécurité. Vous serez appelés également à approuver pour la défense des crédits sensiblement accrus.

L'urgence de la canalisation et de l'aménagement hydroélectrique du Saint-Laurent, en vue de la sécurité de notre continent, devient de plus en plus évidente. Mes Ministres estiment que les autorités canadiennes doivent rester toujours prêtes à collaborer promptement à la mise à exécution du projet dès qu'il aura été ratifié par les autorités compétentes des États-Unis.

Vous serez priés d'approuver la participation appropriée du Canada au plan de Colombo et à l'aide technique à des régions moins développées.

La politique du Gouvernement vise à prévenir la guerre mais, de l'avis de mes Ministres, les